



PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de
la mer de la Somme

Stratégie d'actions territoriale de la Picardie maritime

Des solidarités entre communes littorales et rétro-littorales à développer

Avec 23 900 habitants, Abbeville est la deuxième ville de la Somme. Deuxième port intérieur de France, Abbeville a longtemps joui d'une position économique privilégiée en concentrant l'industrie de la laine et des draps. L'ensablement de la baie de Somme, les destructions et mutations économiques d'après-guerre ont conduit à un effacement de ce passé. Malgré une tendance à la désindustrialisation, Abbeville exerce son influence sur un bassin qui réunit 171 communes et 50 250 habitants. Le secteur de Friville-Escarbotin voisin du bassin des villes sœurs (Eu, Mers-les-Bains, Le Tréport) se distingue par son activité traditionnelle dans la robinetterie, serrurerie et quincaillerie.

Un bassin d'habitat aux dynamiques résidentielles contrastées

Le bassin d'habitat d'Abbeville perd sous l'effet des migrations résidentielles 180 ménages par an, ce déficit concernant tous les âges de la vie et toutes les catégories sociales à l'exception notable des personnes âgées de plus de 55 ans et des retraités. Les échanges avec Amiens expliquent largement cette tendance, car le bassin d'Abbeville voit partir davantage d'étudiants ou de jeunes actifs. Ce bassin est ainsi marqué par :

- une pression littorale touristique se traduisant par un fort taux de résidences secondaires (39,8 % au sein de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, 15,2 % pour la communauté d'agglomération de la baie de Somme) qui tire le secteur de la construction mais se traduit en contrepartie par un faible nombre de logements vacants, des loyers relativement élevés dans le secteur privé et un report des choix résidentiels des ménages sur les zones rétro-littorales et sur l'aire urbaine d'Abbeville,
- une fragilisation de sa population locale, la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (29 % concernant la communauté d'agglomération de la baie de Somme, 28,6 % à Abbeville) étant supérieure à la moyenne départementale (19,8 %).

Ce bassin d'habitat est peu doté en logements locatifs sociaux (8 % du parc) dont le parc est concentré sur Abbeville (3 730 logements) alors que les besoins liés à la présence de travailleurs saisonniers et de salariés du Vimeu industriel supposeraient un effort de construction particulier.

Il compte aussi un nombre élevé de logements médiocres supérieur à 25 %.

Un environnement préservé mais fragile marqué par des usages et des pratiques agricoles diversifiées

Si les communes du littoral picard peuvent s'appuyer sur un environnement largement préservé pour favoriser leur développement balnéaire qui a débuté à l'arrivée du chemin de fer au XIX^{ème} siècle et avec l'avènement des congés payés, celui-ci doit toutefois être accompagné pour préserver les paysages, la biodiversité et les activités traditionnelles qui en font la spécificité (élevage, conchyliculture, pêche à pied, chasse à la hutte) et assurer une meilleure prise en compte des risques naturels traités par quatre plans de prévention des risques littoraux et dans la stratégie locale du territoire à risque d'inondation important que constitue l'agglomération d'Abbeville.

Le patrimoine littoral marin et estuarien, dont la richesse n'a d'égal que sa fragilité, est concerné par de multiples outils de protection dont la convergence doit être assurée : site Natura 2000 en mer et sur l'estuaire picard, arrêté de protection de biotope du cordon de galets de la Mollière, site Ramsar et schémas d'aménagement et de gestion des eaux pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'estuaire. À cela, s'ajoutent les dispositifs de gestion multi-partenaire concernant l'estran, avec l'opération « Grand site de France baie de Somme » et le parc naturel marin à l'ouvert des estuaires picards et de la mer d'Opale ou le projet de parc naturel régional baie de Somme - Picardie maritime.

À côté des espaces maritimes fréquentés, des territoires orientés vers des productions spécifiques contribuent aussi fortement à la diversité et à la qualité des paysages. La région agricole des Bas-champs et de façon moindre du Marquenterre sont ainsi des secteurs cultivés en altitude négative. Les exploitations de ces deux secteurs sont confrontées à des contraintes naturelles et environnementales fortes en regard du caractère hydromorphe des terres et du réseau dense des fossés et cours d'eau qui contraignent leur activité. Les secteurs du Vimeu et de la Bresle offrent quant à eux des espaces de bocages où l'élevage dominant est en régression ce qui peut conduire à une simplification des paysages (disparition des haies et herbages). L'agriculture repose donc ici davantage sur les produits de l'élevage que du sol et seul le secteur de la vallée de l'Authie et de la Maye fait exception, les céréales et l'élevage ovin alternant avec les betteraves, les légumes de plein champ, les endives, les pommes de terre et le lin.

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- Cartographier les évolutions affectant le domaine public maritime et assurer le suivi de son occupation à partir des autorisations délivrées.
- Assurer l'entretien et la préservation des espaces maritimes les plus sensibles à travers la mise en place d'une politique d'affectation de ces secteurs au conservatoire du littoral.
- Veiller à la mise en œuvre et au respect de la stratégie de gestion du domaine public maritime de la Somme et intégrer celle-ci dans la stratégie de façade de la mer Manche Est et de la Mer du Nord.
- Clarifier le statut de terrains recouverts par la mer en effectuant des délimitations du domaine public en baie de Somme et enclencher une mise en conformité des ouvrages construits sans autorisation. Assurer sur la côte picarde le rétablissement du sentier du littoral en tenant compte du recul du trait de côte lié à l'érosion des falaises. Élaborer un plan d'organisation des secours en cas de pollution marine et effectuer des tests en baie de Somme pour sélectionner les matériels les plus adaptés.
- Accompagner les collectivités locales dans l'élaboration de leur concession de plage afin d'assurer une gestion durable du littoral et accompagner la mise aux normes du centre conchylicole du Crotoy en termes de rejets des effluents. Réviser et pérenniser les profils des baignades sur le littoral.
- Pérenniser les usages traditionnels du littoral en renforçant les relations d'échange et de travail avec les éleveurs de moutons, les associations de chasse, les pêcheurs et les mytiliculteurs.

SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES RISQUES ET AGIR POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- Identifier, à partir des cartes d'aléas et d'enjeux des plans de préventions des risques littoraux et fluviaux, les activités pouvant être impactées.
- Engager, en lien avec les collectivités locales, une réflexion sur la sécurisation de ces activités en regard des risques encourus en cas d'alerte.
- Proposer aux collectivités locales, à travers l'élaboration des notes d'enjeux ou des porter-à-connaissance, des solutions pour intégrer dans les prescriptions des documents d'urbanisme les mesures de protection inscrites dans les plans de prévention des risques.
- Assurer à travers les commissions accessibilité et sécurité un suivi des établissements recevant du public (campings, hôtels, gîtes, etc.) soumis au risque inondation et veiller à la mise en place des consignes d'alerte, d'évacuation et à la création de zones de refuge. Renforcer le contrôle de légalité des actes d'urbanisme en lien avec le service territorial de la Picardie maritime.
- Accompagner les projets de développement des communes dans une logique de gestion intégrée du trait de côte (plan de sauvegarde et de mise en valeur de Mers-les-Bains, schéma d'assainissement sur le Bois de Cise, aménagement du quartier du Moulinet à Ault, réaménagement du front de mer à Cayeux).
- Assurer une communication ciblée auprès des élus, des habitants et des touristes sur les risques littoraux et les mesures de protection pouvant être prises.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RURAUX POLDÉRISÉS

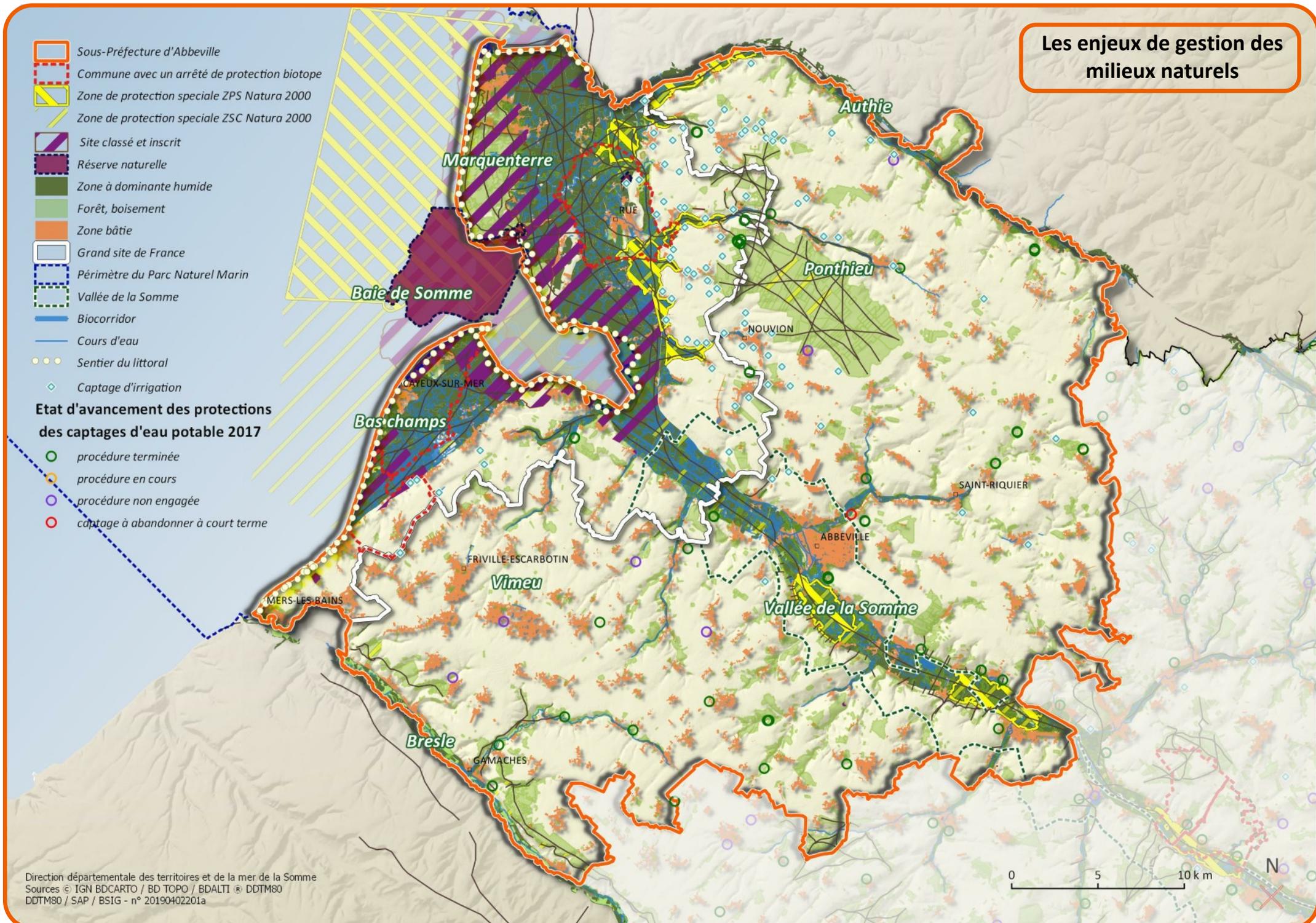
- Améliorer la connaissance du fonctionnement et des usages des espaces poldérés au plan hydrographique, environnemental et agricole.
- Réaliser une synthèse de l'ensemble des mesures de protection en place sur ces espaces (loi littoral, site classé ou inscrit, réglementation Natura 2000) de façon à mesurer les capacités d'évolution de ces espaces en regard de leurs usages et de leurs fonctions économiques.
- Élaborer une stratégie de diversification des usages de ces espaces en améliorant leur image auprès des touristes, en intégrant les logiques de dépoldérisation lorsqu'une volonté s'exprime en ce sens et en privilégiant des logiques d'aménagement respectueuses des milieux.
- Simplifier les modalités de gestion des espaces poldérés en instruisant des autorisations globales sur ces territoires et en renforçant les liens de travail avec les associations syndicales autorisées.
- Accompagner les projets de diversification ou de réorientation des exploitants agricoles, la valorisation des produits issus de l'agriculture ou de la pêche et les dossiers d'aménagement tels la dépoldérisation de la ferme de la Caroline ou la création de circulations douces.
- Accompagner le territoire des Bas-champs Sud et Nord ainsi que du Marquenterre dans les démarches nationales traitant de la préservation de l'élevage extensif en milieux humides, en lien avec l'expérimentation nationale dont la baie de Somme est site pilote.

Les enjeux de gestion des milieux naturels

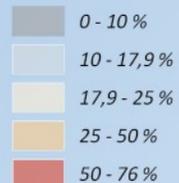
-  Sous-Préfecture d'Abbeville
-  Commune avec un arrêté de protection biotope
-  Zone de protection speciale ZPS Natura 2000
-  Zone de protection speciale ZSC Natura 2000
-  Site classé et inscrit
-  Réserve naturelle
-  Zone à dominante humide
-  Forêt, boisement
-  Zone bâtie
-  Grand site de France
-  Périmètre du Parc Naturel Marin
-  Vallée de la Somme
-  Biocorridor
-  Cours d'eau
-  Sentier du littoral
-  Captage d'irrigation

Etat d'avancement des protections des captages d'eau potable 2017

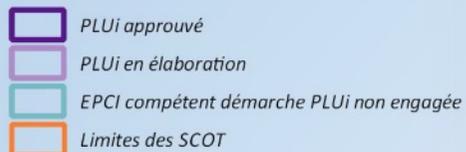
-  procédure terminée
-  procédure en cours
-  procédure non engagée
-  captage à abandonner à court terme



Evolution du nombre de logements (2000-2016) (taux départemental 17,9%)



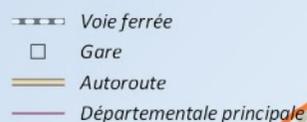
Document d'urbanisme intercommunal



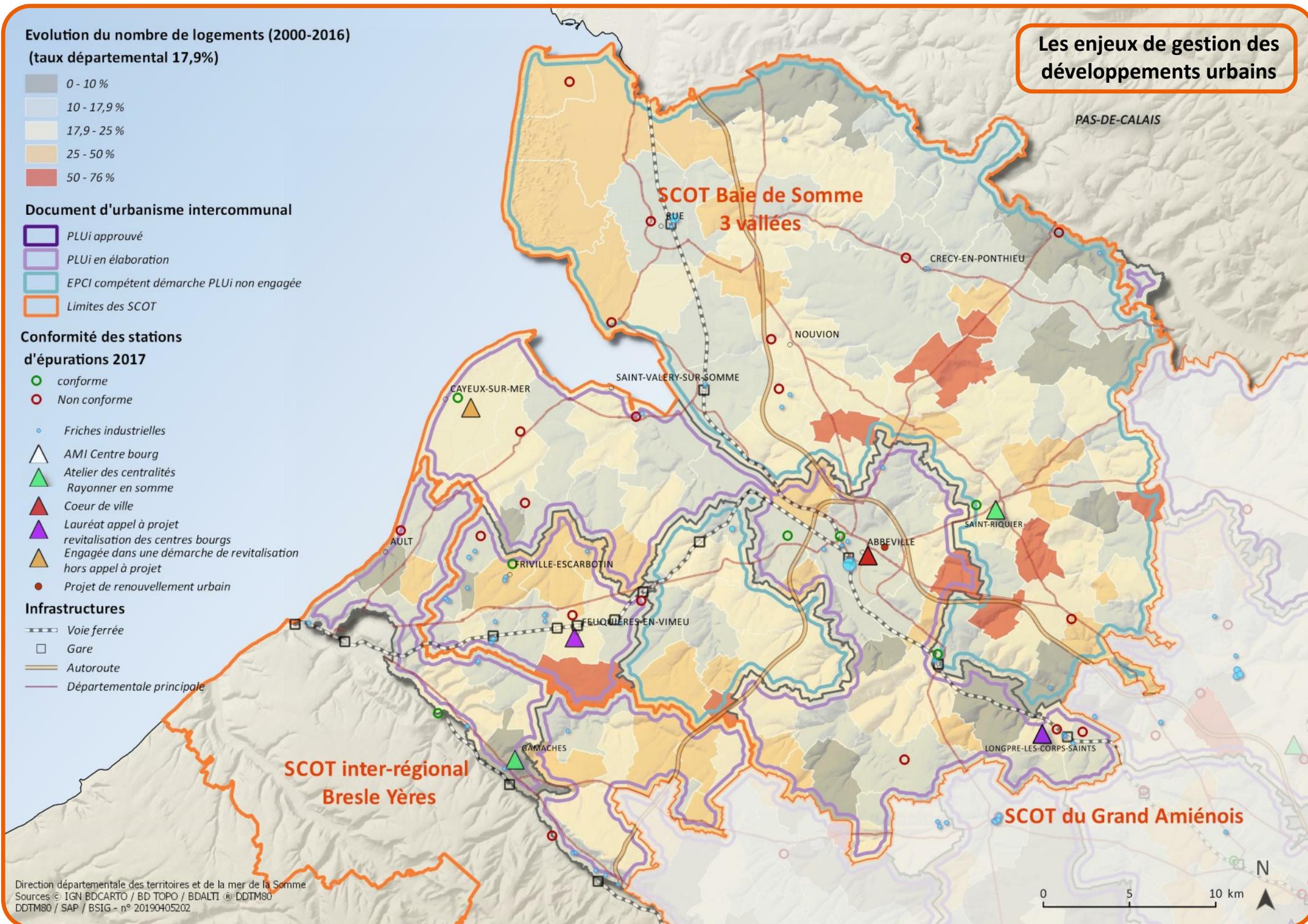
Conformité des stations d'épurations 2017



Infrastructures



Les enjeux de gestion des développements urbains



ASSURER UNE SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES LITTORALES ET RÉTRO-LITTORALES

- Approfondir les différentes complémentarités pouvant exister entre les communes littorales et rétro-littorales en engageant un travail sur la répartition des capacités d'accueil et en différenciant les usages pérennes de ceux estivaux. Réaliser une étude spécifique sur l'hébergement des travailleurs saisonniers.
- Engager à l'échelle de l'arrondissement d'Abbeville une réflexion sur l'organisation des déplacements et le développement d'une offre raisonnée des espaces de stationnement, y compris en période estivale, en lien avec une mobilité alternative à la voiture.
- Assurer la prise en compte de ces enjeux par les schémas de cohérence territoriale « Baie de Somme 3 vallées » et « Bresle Yères ». Veiller à la définition de projets d'aménagement et de développement durables articulant le développement d'Abbeville et des trois villes sœurs (Mers-les-Bains, Eu et Le Tréport) avec les communes balnéaires et les centralités de l'arrière littoral.
- Finaliser la couverture du littoral picard par des plans locaux d'urbanisme intercommunaux et organiser entre les collectivités locales porteuses de ces documents et les syndicats mixtes en charge des schémas de cohérence territoriale une mise en cohérence des projets d'aménagement.
- Inscrire la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le littoral dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.
- Sensibiliser les élus sur les solidarités littorales et rétro-littorales à chaque rencontre et lors de l'élaboration des documents de planification locale.

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE REVITALISATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS

- Assurer en partenariat avec les collectivités locales un repérage des logements vacants, indécents ou insalubres et des disponibilités foncières existant dans des milieux urbains constitués et lancer à l'échelle des intercommunalités des études pré-opérationnelles d'amélioration du parc privé.
- Engager à l'aide des travaux réalisés sur les migrations résidentielles une réflexion sur les outils à mobiliser pour juguler le développement du parc de résidences secondaires (80 % des logements dans certains secteurs) et assurer le maintien des ménages sur le littoral.
- Réviser le programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération de la baie de Somme en prenant en compte l'aire d'influence de la deuxième ville du département sur l'ensemble de l'arrondissement.
- Décliner la stratégie de revitalisation des centres-bourgs sur le littoral en accompagnant les communes de Gamaches, Cayeux-sur-Mer, Longpré-les-Corps-Saints et Ault dans la définition de projets urbains et en amorçant une réflexion sur l'armature urbaine du Vimeu industriel.
- Accompagner l'élaboration de la convention « Cœur de ville » de la communauté d'agglomération de la baie de Somme et de la commune d'Abbeville en lien avec la définition du projet de rénovation urbaine du Soleil Levant et la gestion des quartiers relevant de la politique de la ville.
- Participer aux réunions du réseau national mis en place spécifiquement pour le dispositif « Cœur de ville ».

ACCOMPAGNER LA MISE EN VALEUR DES SITES REMARQUABLES DE LA PICARDIE MARITIME

- Contribuer à l'inventaire des espèces et espaces protégés de façon à pouvoir suivre leurs évolutions et à agir sur leur préservation en lien avec le conservatoire du littoral et les gestionnaires de réserves et sites Natura 2000.
- Approfondir les modalités de définition des règles d'urbanisme dans les secteurs protégés de façon à intégrer les questions paysagères à toutes les échelles et à caler les modalités de préservation de certains éléments structurants du paysage.
- Inscrire les orientations de l'opération « Grand site baie de Somme » et de la charte du parc naturel régional dans les documents de planification territoriale en cours d'élaboration. Assurer la compatibilité des documents de planification vis-à-vis du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme-Aval.
- Accompagner les élus dans la maîtrise des habitats légers de loisirs et le stationnement sur des milieux à forte sensibilité écologique. Promouvoir l'élaboration des règlements locaux de publicité et renforcer le contrôle des dispositifs publicitaires dans les périmètres de l'opération « Grand site baie de Somme » et du parc naturel marin.
- Accompagner l'élaboration du plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la côte d'Opale en lien avec le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard. Favoriser l'articulation des actions de mise en valeur du Grand site baie de Somme avec le grand projet Vallée de Somme du Conseil départemental.
- Assurer la prise en compte de ces enjeux lors des réunions du pôle littoral à la sous-préfecture d'Abbeville.

Stratégie d'actions territoriale de la Picardie maritime

pour favoriser un développement durable et équilibré de la Picardie maritime

Afin de favoriser un développement durable et équilibré de la Picardie maritime, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme souhaite engager en lien avec les élus, les gestionnaires de parcs et de sites Natura 2000 et le conservatoire du littoral plusieurs actions visant à :

Assurer la mise en œuvre de la stratégie de conservation du domaine public maritime

Cette action a pour finalité de décliner la stratégie de conservation du domaine public maritime naturel afin de protéger et de mettre en valeur la côte picarde qui s'étend sur près de 70 kilomètres et comprend cinq entités aux traits morphologiques variés à savoir les falaises de Mers-les-Bains à Woignarue, les plages de galets à Cayeux-sur-Mer, la baie de Somme, les plages de sable et dunes du Marquenterre et la baie de l'Authie.

Sensibiliser à la prévention des risques et agir pour la lutte contre les inondations

Compte-tenu du phénomène de montée du niveau des océans et de l'accroissement des phénomènes pluviométriques exceptionnels, la prise en compte des risques de submersion, la gestion du recul de trait de côte et les débordements de cours d'eau doivent être plus largement intégrés et anticipés dans les politiques d'aménagement des collectivités territoriales. Cela passe par une implication forte des différents services de l'État dans la définition d'une gouvernance structurée à l'échelle du littoral picard.

Accompagner le développement des espaces ruraux poldérisés

Soumis à des contraintes physiques et naturelles fortes, les espaces agricoles des Bas-champs et du Marquenterre doivent être accompagnés pour que leurs spécificités soient davantage reconnues et que de nouvelles perspectives de développement puissent être imaginées et mises en œuvre. L'entretien et la valorisation de ces espaces ne sauraient ainsi être assurés sans l'élaboration d'un modèle agricole adapté et économiquement viable.

Assurer une solidarité entre les communes littorales et rétro-littorales

Le bassin d'Abbeville est actuellement couvert par deux schémas de cohérence territoriale Bresle Yères et Baie de Somme trois vallées. L'élaboration de ces deux documents de planification territoriale doit être l'occasion d'assurer une plus grande solidarité entre les communes littorales et rétro-littorales en matière de développement, de déplacements, d'habitat, de prévention des risques et de préservation de la biodiversité.

Accompagner les projets de revitalisation et de renouvellement urbains

Abbeville et sa communauté d'agglomération connaissent une situation de fragilité importante du fait des dynamiques démographiques et économiques défavorables et d'un taux de pauvreté nettement supérieur à la moyenne nationale. L'appel à projet « Cœur de ville » pour lequel Abbeville a été lauréate au mois de mars 2018 et le renouvellement du quartier d'intérêt régional du Soleil Levant sont donc deux opérations essentielles à la redynamisation de cette communauté d'agglomération.

Accompagner la mise en valeur des sites remarquables de la Picardie maritime

La reconduction du label grand site baie de Somme et la mise en œuvre des différentes chartes de parcs supposent désormais d'engager de nombreuses actions pour préserver cette côte si singulière. Les collectivités et l'État doivent travailler à l'aménagement de la Picardie maritime en veillant à ce que le développement d'activités ne conduise pas à une dégradation accélérée des paysages, des espèces et des milieux et ne nuise pas à l'attractivité de ces sites en termes de villégiature.

